



Elaboration d'un plan-guide d'aménagement et de gestion durable de la plaine de la Brague

Jeudi 06 juin 2019
CEREMA - Aix-en-Provence

Contexte



- > Plaine de la Brague sur Biot et Antibes : vaste zone sinistrée lors des inondations exceptionnelles du 3 octobre 2015 (zone d'aléa fort de 318 ha)
- > Fermeture de plusieurs campings et rachat/démolition d'habitats très vulnérables, sur lesquels des reconversions s'imposent.
- > Démarche de réflexion sur le devenir de cette zone, menée conjointement par les collectivités et l'État, et traduite par un projet global d'aménagements publics et privés respectant le site et résilient vis-à-vis du risque inondation.

Démarche



1. L'État, en concertation avec les Collectivités, définit ce qui est interdit et ce qui peut être réalisé sous conditions dans la Plaine de la Brague; il révisé les PPRI en vigueur depuis 1998 ;
2. L'étude de réaménagement hydraulique et de requalification environnementale de la Brague (lancée avant les inondations) est réorientée avec des objectifs plus ambitieux à long terme ; les 1ères tranches de travaux font l'objet d'un projet d'avenant au PAPI CASA en cours ;
3. La CASA met en œuvre une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) afin d'acquérir les berges de la Brague pour entretien et restauration ;
4. Un plan-guide d'aménagement et de développement durable de la plaine de la Brague est défini et intégré dans les PLU des communes d'Antibes et de Biot (OAP) ainsi que dans le SCOT en révision de la CASA.

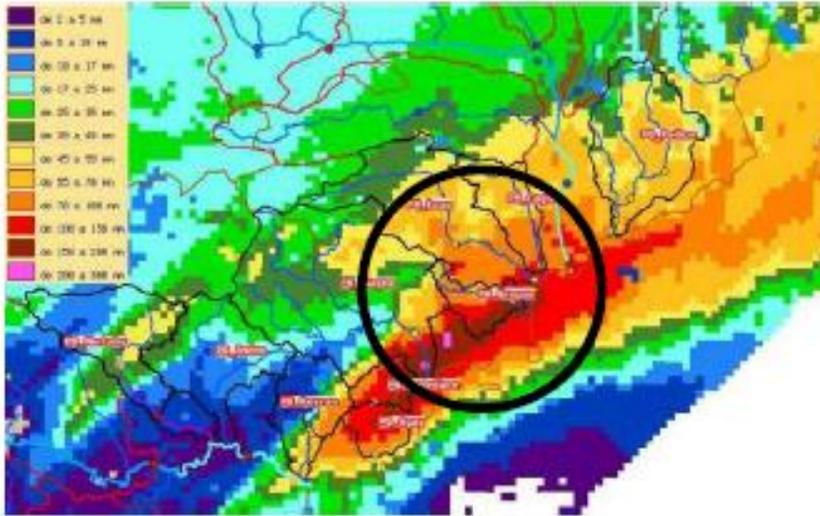
Caractère innovant de la démarche

Approche multi-échelles : réglementaire, travaux d'aménagement et de sécurisation, reconquête de foncier public pour la renaturation (CASA, conservatoire du littoral...), vision d'aménagement à long terme avec l'objectif de retrouver un bon fonctionnement hydraulique et biologique du cours d'eau et des espaces naturels, l'ouverture de ces espaces au public, la recherche de nouveaux usages (loisirs, agriculture, sports...) en remplacement d'activités économiques et touristiques privées, ...



L'évènement du 3 octobre 2015

Cumul des précipitations en 6 heures
du 03/10/15 à 20h au 04/10/15 à 2h



| Commune | Cumul sur 2 heures | Cumul sur 1 heure |
|---------|--------------------|-------------------|
| Cannes | 175.3 mm (record) | 109 mm (record) |
| Antibes | 105.7 mm (record) | 83.1 mm (record) |

Episode cévenol violent non prévu dans son activité réelle (vigilance orange) : cellules alignées le long de la côte de Mandelieu à Cannes et Antibes, intensités de pluie exceptionnelles entre 20h et 22h

Ruissellements urbains majeurs et crues torrentielles sur les bassins côtiers

Dégâts majeurs – 21 morts sur la Côte d'Azur

Sur la Brague :

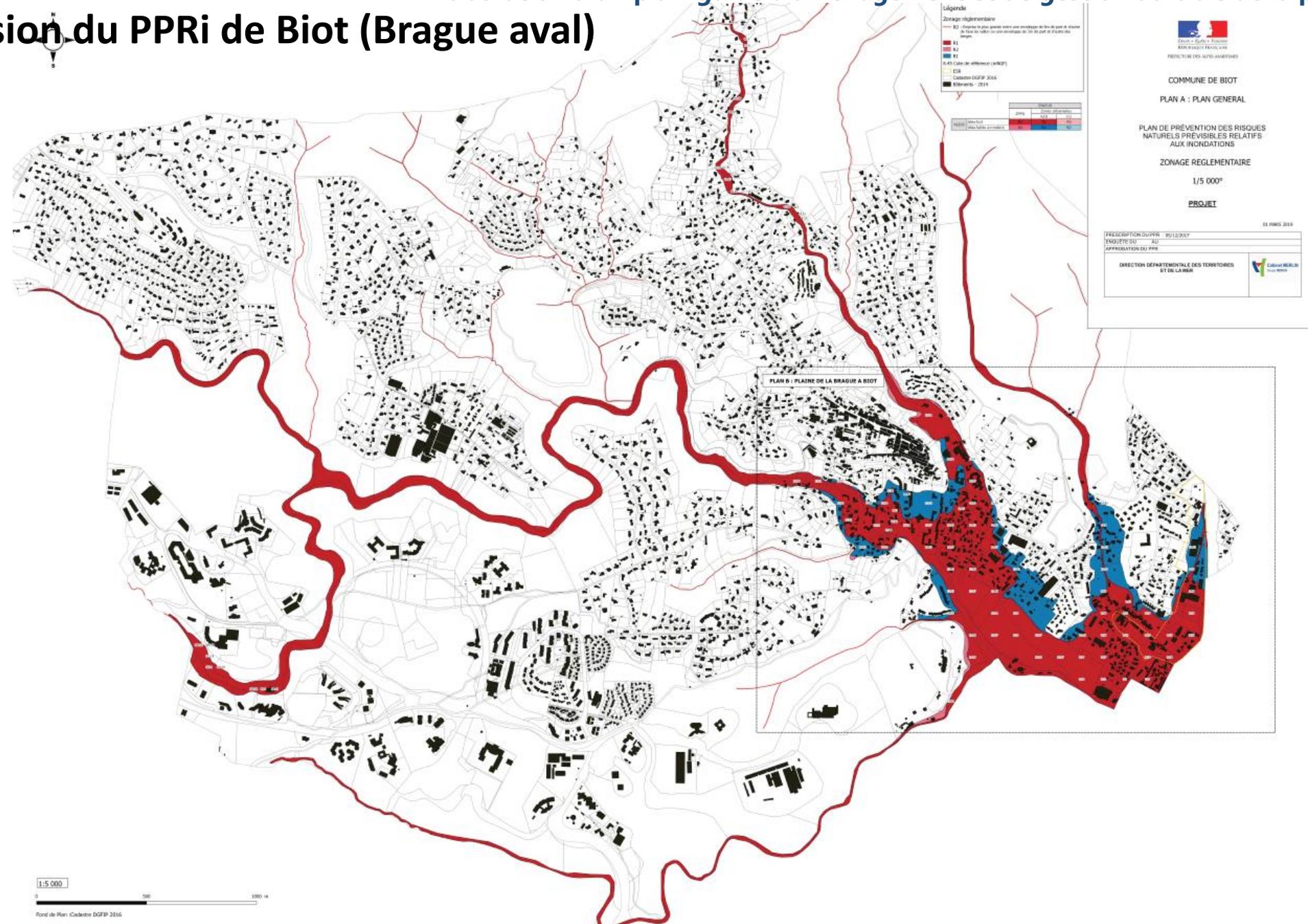
Crue historique sur le cours moyen et aval (PHEC, période de retour 150 ans) et sur les affluents aval Bouillide, Valmasque, Combes, Horts (périodes de retour jusqu'à 300 ans)

Temps de réaction très courts, de l'ordre d'1h30 à 2h

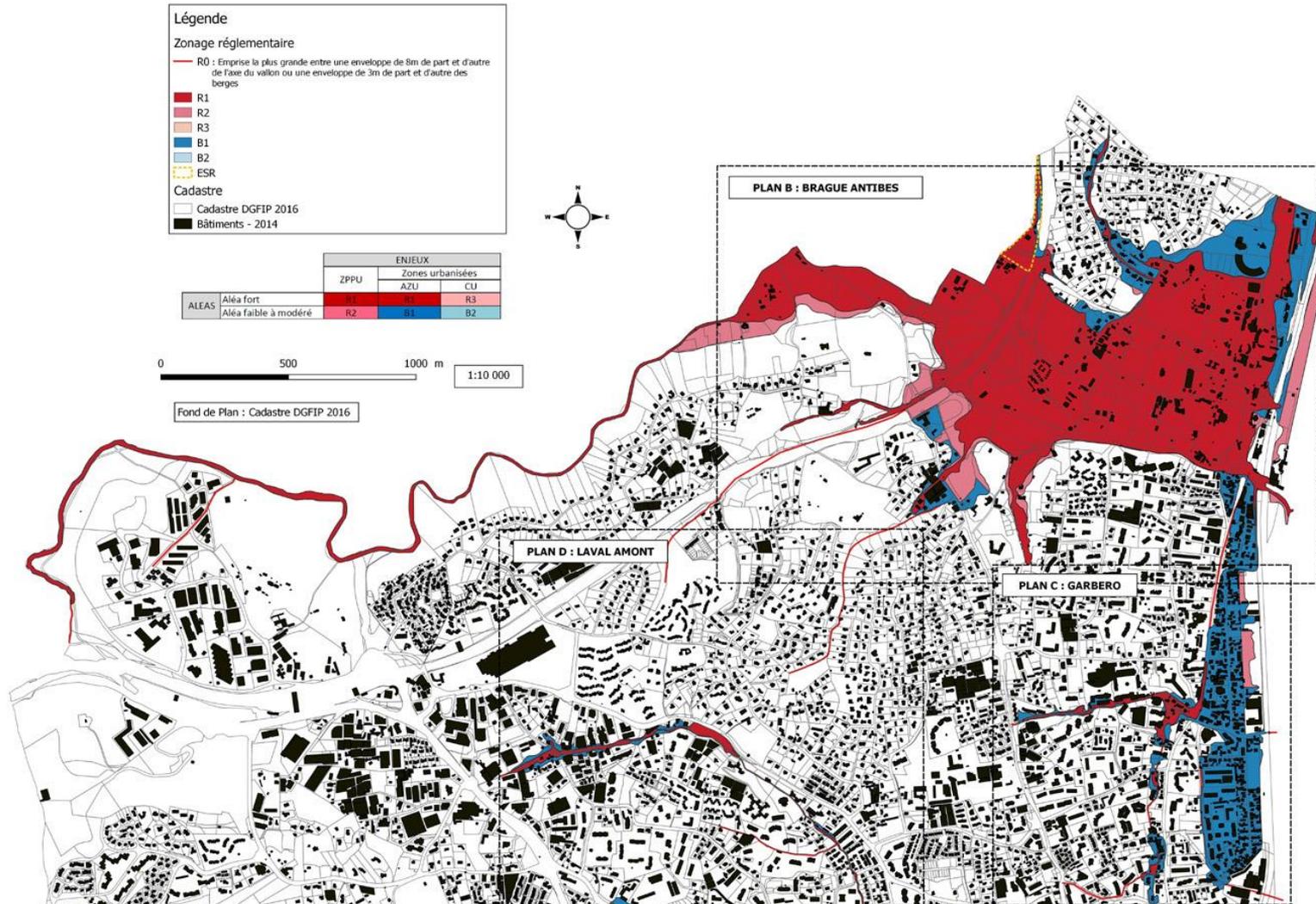
Phénomènes d'embâcles exceptionnels

Zones péri-urbaines de Biot dévastées, grands campings antibois détruits, autoroute A8 submergée

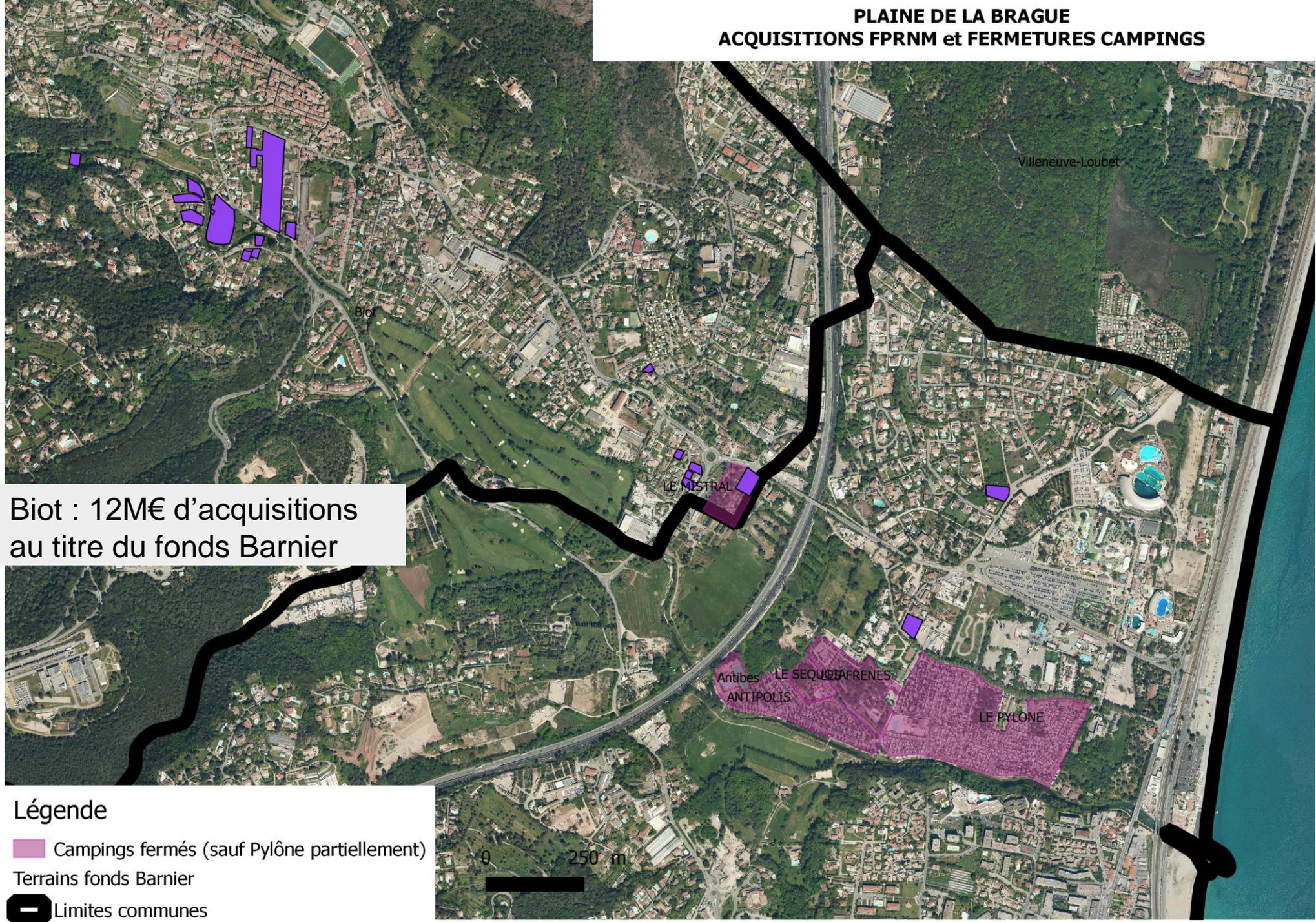
Révision du PPRi de Biot (Brague aval)



Révision du PPRi d'Antibes (Brague aval)



PLAINE DE LA BRAGUE ACQUISITIONS FPRNM et FERMETURES CAMPINGS

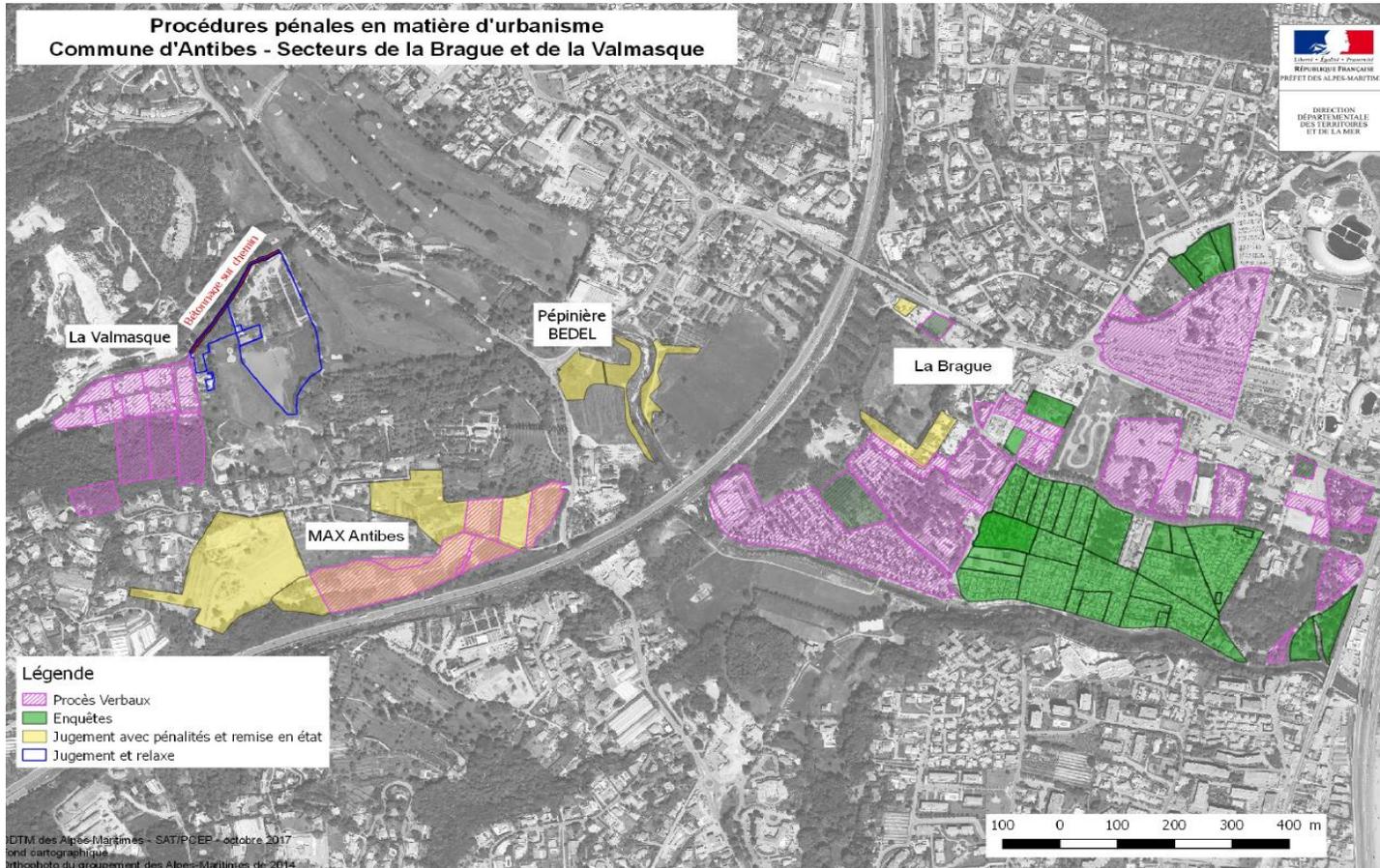


Biot : 12M€ d'acquisitions
au titre du fonds Barnier

- Légende**
-  Campings fermés (sauf Pylône partiellement)
 -  Terrains fonds Barnier
 -  Limites communes

Contrôle des usages du sol

- Définition des destinations des sols compatibles avec le risque d'inondation connu (services de l'État)
- PV pour infractions au code de l'urbanisme
- Fermeture des campings touchés par l'inondation



Laisse de crue
Camping du Pylône



PAPI CASA 2 (2014-2019) avant le 3 octobre 2015 – Actions sur la Brague

Actions générales - Perception du risque, communication, repères de crues, développement réseau hydrométrique, assistance PCS, intégration risque inondation dans le SCOT, réduction vulnérabilité, ...

Action 4.1 - Révision des PPRI anciens sur la Brague (DDTM)

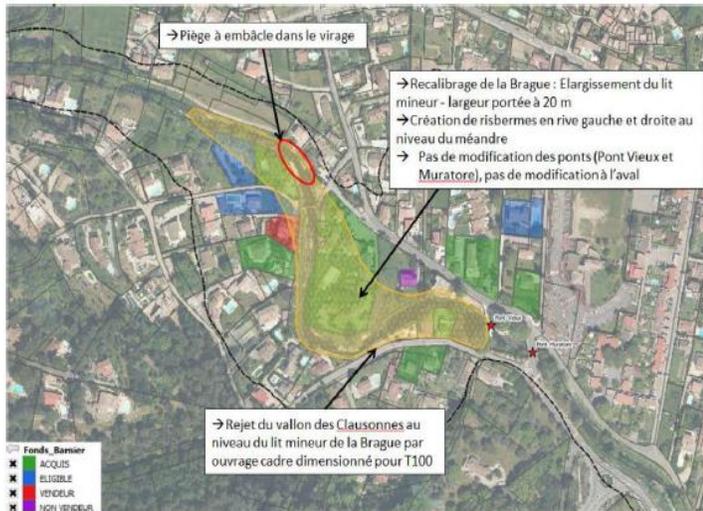
Action 5.3 – Acquisitions démolitions de maisons en zone inondable

Action 6.4 – Sur Biot : Construction du bassin de rétention sur le vallon des Horts

Action 7.3 – Sur Antibes : Etude et travaux pour le réaménagement hydraulique et environnemental Brague

Suite aux inondations du 3 octobre 2015 : extension sur Biot, actualisation de l'hydrologie et du modèle mathématique, objectifs adaptés à la nouvelle occupation des sols (campings fermés, maisons démolies, ...) et aux orientations du plan-guide de la Brague (Coeur de Nature, relocalisations d'activités, ...)

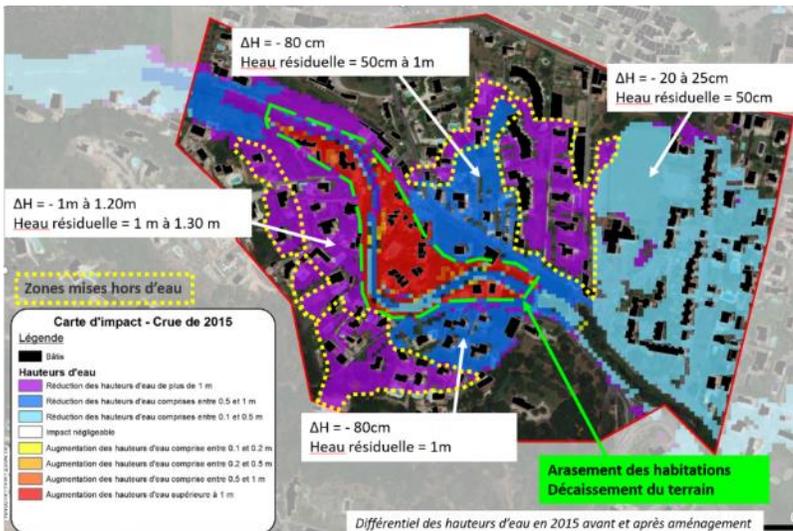
Avenants au PAPI CASA 2 - Nouvelles actions Brague



Prolongement durée du PAPI jusqu'en 2021, changement de maîtrises d'ouvrage suite transfert GEMAPI et contrat territorial SMIAGE

Actions 5.0, 5.1, 5.2 - Renforcement des actions de réduction de la vulnérabilité (habitations, ERP publics et privés, entreprises) : diagnostics, travaux et recrutement d'un agent dédié au suivi

Action 6.4 – Sur Biot, abandon du bassin (ACB négative) et requalification avec piège à embâcle et mitigation

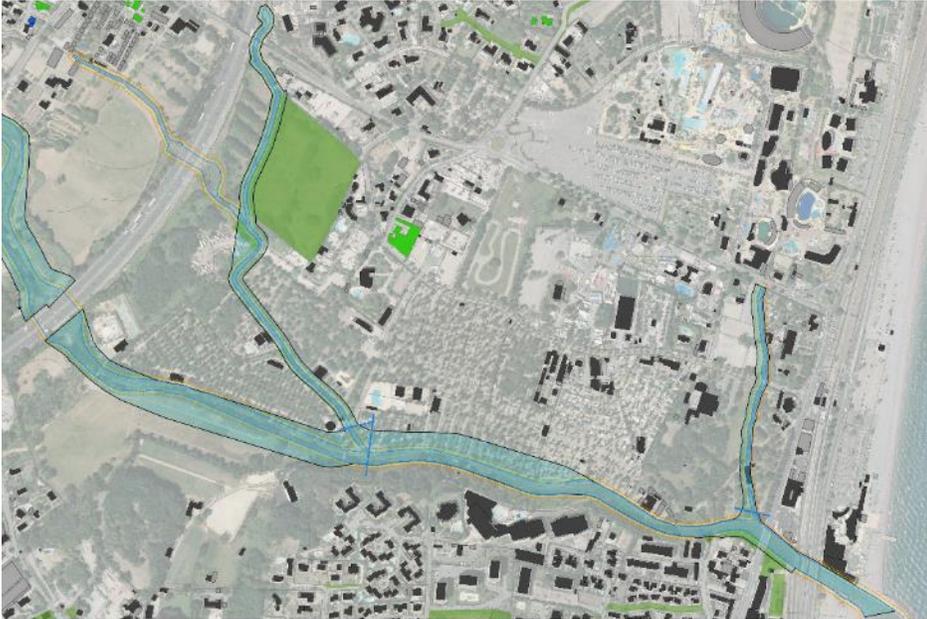


Action 6.8 – Sur Antibes et Biot :

- Etudes pré-opérationnelles pour la mise en œuvre du schéma d'aménagement de la Brague (+ 600 K€)
- Opération prioritaire sur le Hameau de la Brague à Biot : acquisition et démolition des 15 maisons, travaux de réduction de l'aléa et de restauration hydromorphologique, piège à embâcles, reprise du vallon des Clausonnes (+13 000 K€)
- Pièges à embâcles sur la Brague et la Valmasque (+1 145 K€)

Action 6.9 – Etude du ralentissement dynamique des crues de la Brague

DUP sur les berges de la Brague à Biot et Antibes

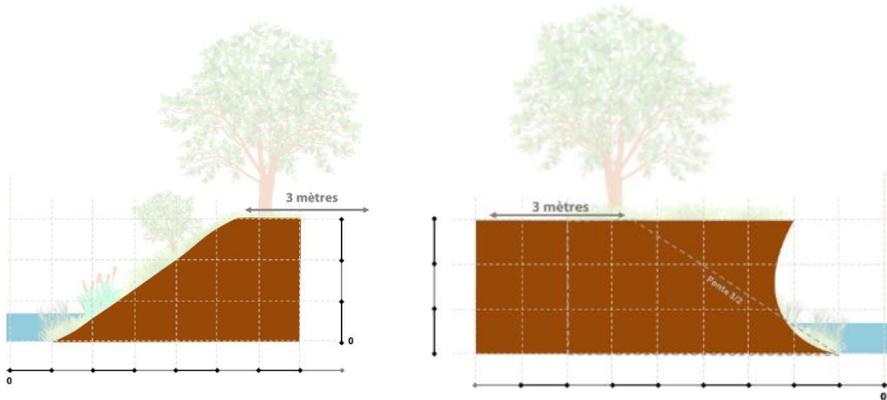


Objectifs à court terme :

- Entretien, restauration et aménagement des berges : maîtrise foncière pour renforcer la prévention des inondations et la valorisation des milieux aquatiques (actuellement sous DIG)
- Cheminement piéton
- Compatibilité avec les objectifs de moyen et longs termes (aménagement de protection contre les inondations et restauration des espaces de bon fonctionnement écologique du PAPI CASA)

Principes retenus pour le fuseau de DUP :

- 3 m minimum à partir du sommet du talus naturel et stable, pour permettre la préservation de la ripisylve, la circulation éventuelle d'engins, et la création du cheminement doux
- Plus large si nécessité de retalutage ou création de risberme
- Pas d'acquisition de bâti ou d'ouvrage privé (pont, soutènements de terrain, ...)
- Emprise concernée : environ 20 ha en bordure de la Brague et de ses affluents



Le plan-guide d'aménagement et de développement durable de la basse plaine de la Brague - Périimètre d'étude de 160 ha

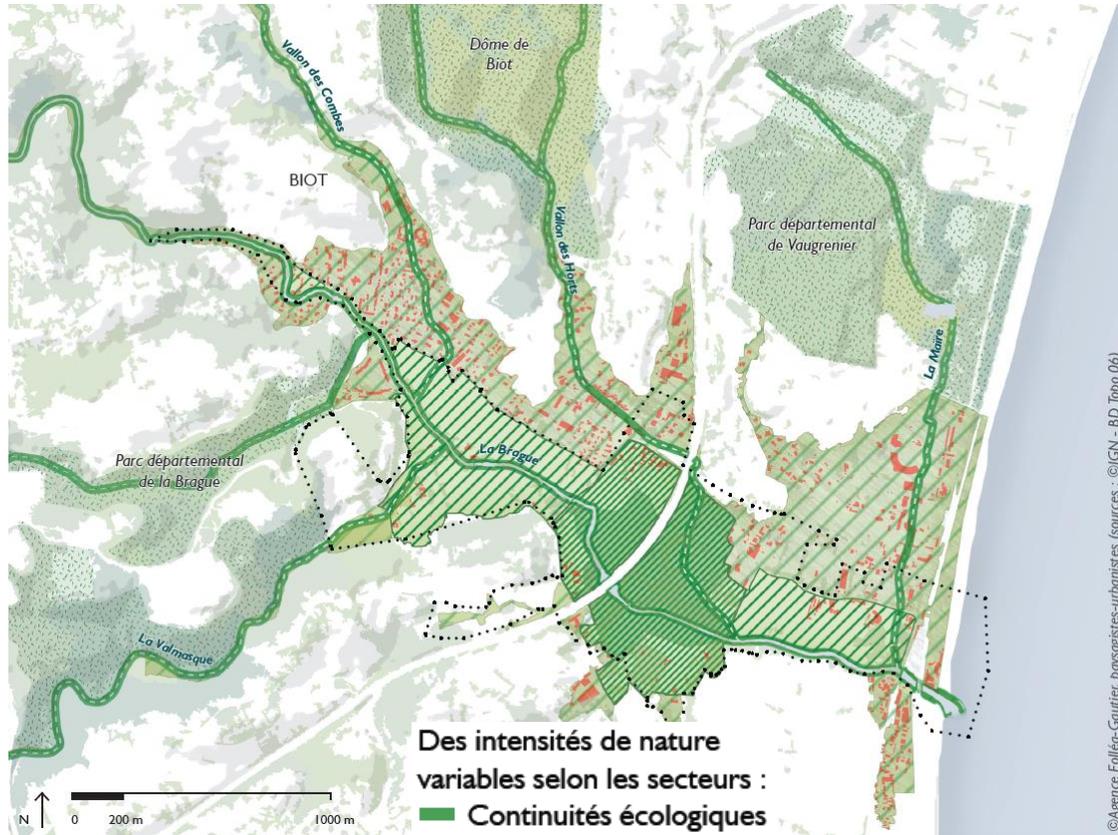


- Définir les orientations d'aménagement à court, moyen et long terme avec un programme et des modalités d'intervention selon leurs différents portages.
- Proposer un support référent pour la prise en compte des orientations d'aménagement dans les PLU (*orientation d'Aménagement et de Programmation, Emplacements réservés...*)

Objectifs validés COPIL novembre :

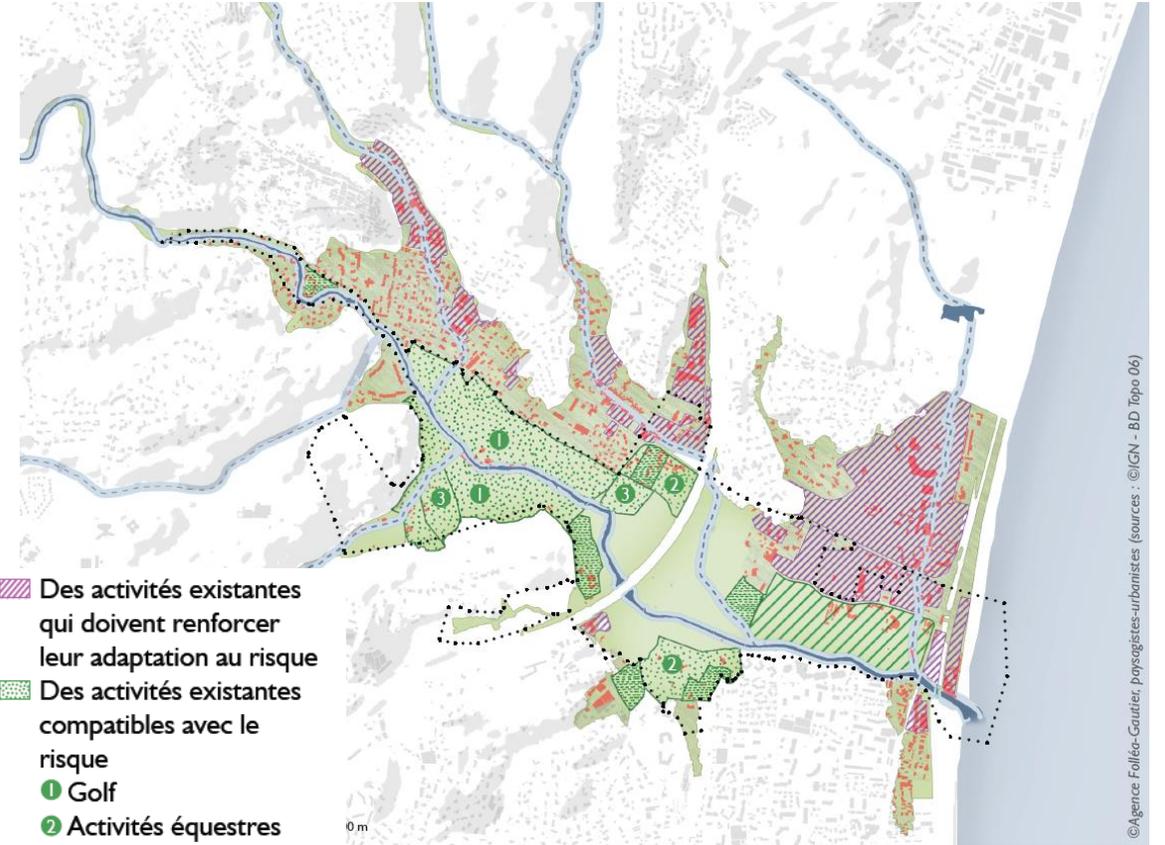
- Identifier les activités et usages en adéquation avec le risque inondation
- Renaturer la plaine de la Brague
- Améliorer le fonctionnement hydraulique et écologique de la Brague et de ses affluents
- Se réappropriier les berges de la Brague, cheminement doux, interconnexion...

Premiers principes actés



Des intensités de nature variables selon les secteurs :

- Continuités écologiques à échelle plus large
- ▨ Coeur de nature
- ▧ Activités adaptées au risque
- ▩ Activités et habitat devant s'adapter au risque



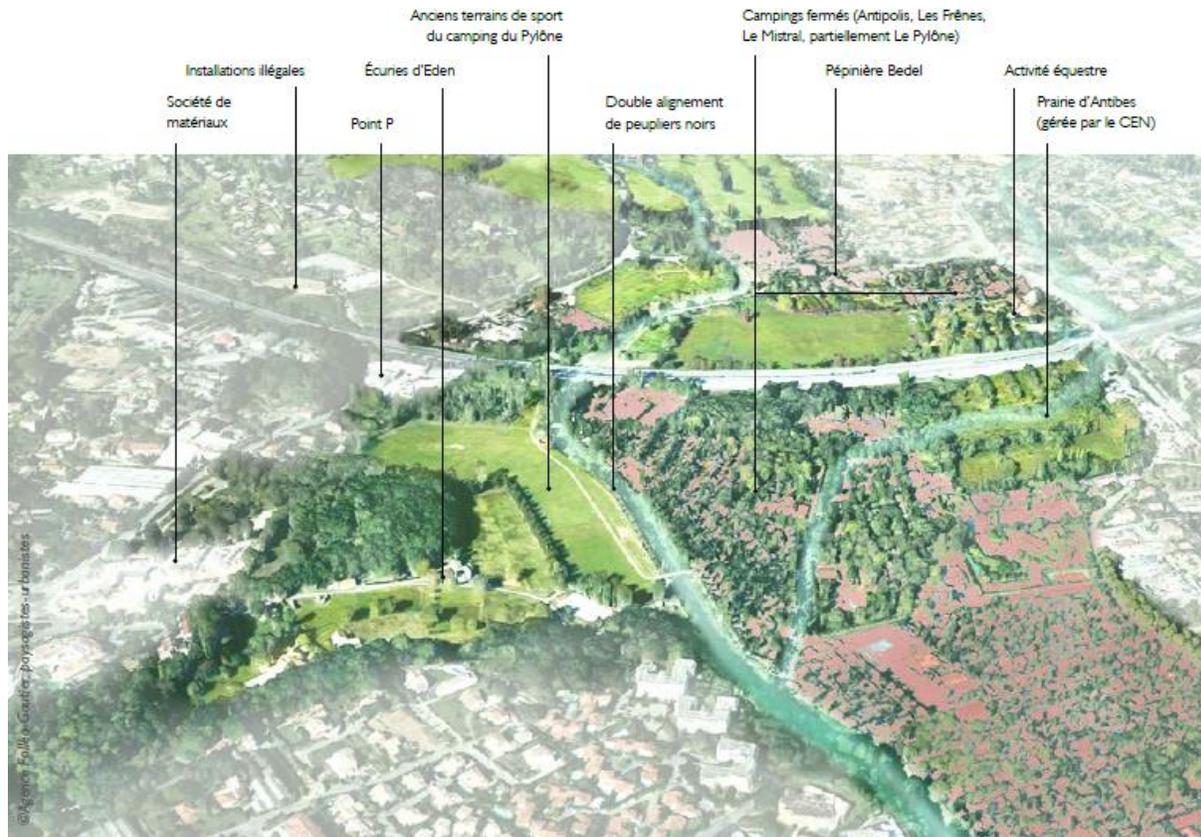
- ▨ Des activités existantes qui doivent renforcer leur adaptation au risque
- ▧ Des activités existantes compatibles avec le risque
- ① Golf
- ② Activités équestres
- ③ Pépinières
- ▩ Des activités agroécologiques à développer en lisière du coeur de nature
- ▧ Des activités qui doivent se réinventer (concertation)



Périmètre « Cœur de Nature » intervention Conservatoire du Littoral

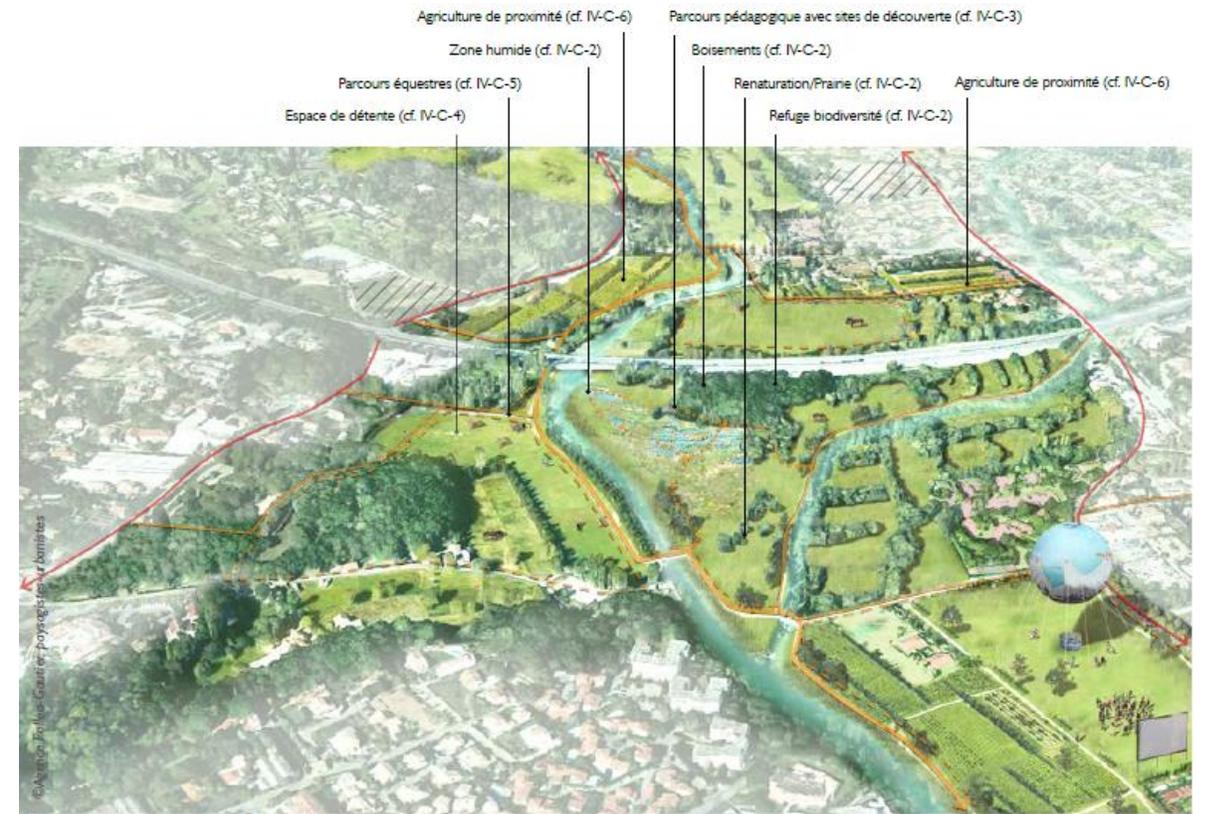
- Surface 47 ha avec estimation de France Domaine de l'ordre de 8 à 9€/m².
- Conservatoire du Littoral est bénéficiaire depuis été 2018 **d'un périmètre autorisé d'intervention** accordé par Antibes et Biot
- **Démarche amiable avec tous les propriétaires engagée : 1 acquisition réalisée début 2019**

Situation actuelle de la plaine de la Brague



Situation actuelle

Vision à terme de la plaine de la Brague *(en cours d'étude)*



Projection possible : gestion économe et économique



Contacts :

DDTM des Alpes-Maritimes

Fabrice MOLINIER – Adjoint au responsable du pôle Risques naturels et technologiques

fabrice.molinier@alpes-maritimes.gouv.fr

CA Sophia Antipolis

Valérie EMPHOUX - Directrice Adjointe GEMAPI / Eaux Pluviales - Direction Générale Adjointe Cadre de Vie –

v.emphoux@agglo-casa.fr

Serge BIBET – Directeur Aménagement Environnement & connaissance du territoire DGA Développement écon. et

aménagement durable – s.bibet@agglo-casa.fr